

NOUVELLE FORMULE

NICE
#ILoveNice

MAGAZINE

N°03 / MAI 2021



**VACCINATION:
UNE BONNE DOSE
D'ESPOIR**

ENCART SPÉCIAL *Le Magazine des quartiers : Saint-Isidore*



LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS
RETIENT LA CANDIDATURE DE

N I C E

À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL
DE L'UNESCO

**DYNAMIQUE
UNESCO :
ALLEZ NICE !**

En juillet prochain, le Comité international du patrimoine mondial de l'UNESCO examinera la candidature de Nice à l'inscription sur sa prestigieuse liste de sites élus.

Depuis plus de cinq ans, portée par la haute personnalité du monde de la culture qu'est Jean-Jacques Aillagon, une

équipe s'est promis de hisser les couleurs de Nice dans sa course au titre de ville classée par l'UNESCO. De nombreux historiens, géographes, urbanistes ont apporté leur contribution à cette démarche d'envergure, en lien avec les services municipaux, métropolitains, régionaux et nationaux. Forte de quoi, la candidature de Nice, s'il n'est pas question ici de pronostiquer le moindre résultat quant à son issue, peut s'envisager sous les meilleurs augures !

En cas de succès, il ne s'agirait pas du tout de faire retentir les trompettes de la renommée en se servant du classement comme d'une stratégie touristique de séduction massive. Au contraire, le territoire niçois concerné (566 hectares) et, dans une moindre mesure, ce qu'on appelle la zone tampon qui le jouxte (soit 4561 hectares) seraient alors tenus d'observer une réglementation stricte en matière de préservation et de valorisation de leurs biens patrimoniaux.

« SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE »

Cette gestion rapprochée dépendrait ainsi d'un Commission Locale du Bien spécialement créée à cet effet, sous l'autorité de l'État. Aucun syndrome cité bibelot à redouter. Estampillée « Site Patrimonial Remarquable », la partie de Nice plébiscitée par les instances de l'UNESCO aurait aussi à veiller à privilégier la sensibilisation du public sur les qualités et l'originalité du site en question, à travers une forme de tourisme raisonné. Une invitation à comprendre ce qui s'est



passé ici naguère et pourquoi là et comment. Recherche d'un temps perdu grandeur nature, en décors d'époque, dans une vision au grand angle. Loin du fétichisme idéalisé d'une société disparue et de ses codes. L'inscription sur la Liste inviterait bien davantage à regarder

LA LISTE INVITERAIT À REGARDER L'HÉRITAGE DU NICE D'ANTAN COMME UN PRÉCIEUX JALON DE L'HISTOIRE EN MARCHÉ

l'héritage du Nice d'antan comme un précieux jalon de l'histoire en marche du monde dans lequel on vit.

www.candidaturepatrimoine mondial.nice.fr



Détail de l'immeuble "La Couronne", Promenade des Anglais



DES VILLES DÉJÀ CLASSÉES

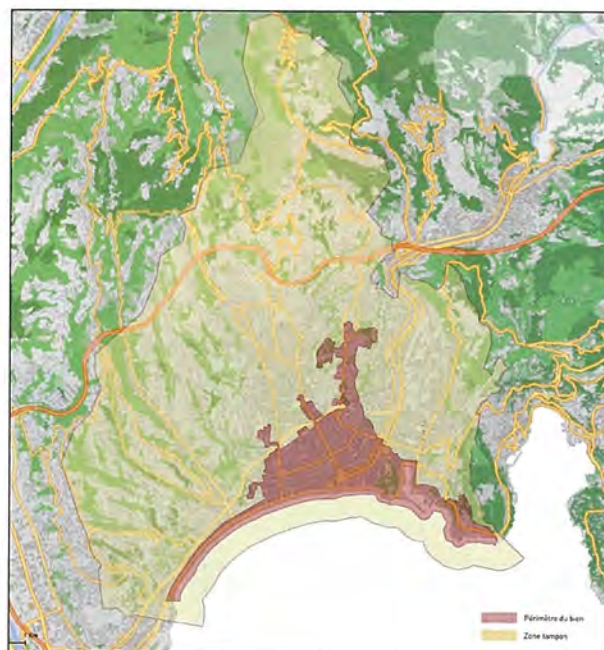
Entre le quartier du Cap de Nice et Carras, c'est 566 hectares étirés sur la bande littorale et le centre historique avec une poussée jusqu'à Cimiez et Valrose, qui feraient l'objet d'un éventuel classement par l'UNESCO sur le territoire niçois. Si c'était le cas, Nice rejoindrait ainsi sur la Liste du patrimoine mondial les quarante-cinq sites français déjà classés qui témoignent eux aussi, comme notre ville avec le tourisme, de phénomènes de civilisation remarquables. Parmi ceux-ci, Albi pour l'inscription d'un pouvoir épiscopal dans sa cité médiévale, Versailles en sa qualité de vitrine d'un pouvoir royal, Bordeaux, fruit d'une urbanisation portée par les idées du siècle des Lumières, ou Le Havre, phœnix architectural urbain après sa destruction lors de la deuxième guerre mondiale. À l'aune de ces villes parées d'une riche histoire, Nice peut elle aussi se rêver un destin à l'échelle de cette reconnaissance internationale concrétisée par l'UNESCO.



LA SIRÈNE DE LA BAIE DES ANGES

Emblématique demeure du bord de mer niçois, édifiée à partir de 1898, la Villa Masséna abrite le Musée du même nom depuis cent ans cette année. Celle qui a vu naître la Promenade des Anglais a servi de décor au film de François Truffaut *La Sirène du Mississippi*, a surtout été l'un des hauts lieux des fastes aristocratiques et mondains de la société de la Belle Époque. Via la candidature de Nice à son inscription sur la Liste de l'UNESCO, Villa et Musée se retrouvent en pole position, symboles éclatants d'une dynamique patrimoniale aux plus hautes ambitions.

www.nice.fr



Carte du périmètre et de la zone tampon /
Surface du bien proposé : 566 hectares /
Zone tampon : 4561 hectares / Total : 5127 hectares